

SERVICE DES INCENDIES



LORS DE NOTRE VISITE DE PRÉVENTION, VOUS ÉTIEZ ABSENT.

Le Service des incendies a l'obligation de visiter chaque propriété de la municipalité.

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec la Division prévention au 450 361-6060 afin de prendre un rendez-vous.

Merci de nous aider...

à veiller sur vous!

Date : _____

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Les avertisseurs de fumée ont une durée de vie d'un maximum de 10 ans (qu'il soit à pile ou électrique);
- Les piles doivent être changées 2 fois par année (lors du changement d'heure);
- Les maisons équipées d'un système de chauffage autre qu'électrique ou d'un garage attaché devraient être munies d'un détecteur de monoxyde de carbone, celui-ci doit être installé à environ 5 mètres des chambres;
- Les issues telles que portes et fenêtres doivent être dégagées en tout temps (y compris de neige l'hiver);
- Le point de rassemblement constitue un aspect indispensable de votre sécurité lors de situation d'urgence.